



La Navette

Syndicat de Champlain (CSQ), section Salaberry

Vol. 19 - N° 14

27 avril 2017

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs - 1er mai



La petite histoire du 1^{er} mai

La fête internationale tire son origine des combats du mouvement ouvrier pour obtenir la journée de huit heures, à la fin du XIX^e siècle.

Aux États-Unis, au cours de leur congrès de 1884, les syndicats américains se donnent deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à huit heures. Ils choisissent de débiter leur action le 1^{er} mai, date du *moving day* parce que beaucoup d'entreprises américaines entament ce jour-là leur année comptable, et que les contrats ont leur terme ce jour-là, l'ouvrier devant déménager (d'où le terme de *moving day*) pour retrouver du travail. La grève générale du 1^{er} mai 1886, est largement suivie. Ils sont environ 340 000 dans tout le pays.

À Chicago, la grève se prolonge dans certaines entreprises, et le 3 mai 1886, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester. Le lendemain a lieu une marche de protestation et dans la soirée, tandis que la manifestation se disperse à Haymarket Square, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers.

C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre. Elle fait un mort dans les rangs de la police. Sept autres policiers sont tués dans la bagarre qui s'ensuit. À la suite de cet attentat, cinq syndicalistes sont condamnés à mort (Albert Parsons, Adolph Fischer, George Engel, August Spies et Louis Lingg); quatre seront pendus le vendredi 11 novembre 1887 (connu depuis comme *Black Friday* ou « vendredi noir ») malgré l'inexistence de preuves, le dernier (Louis Lingg) s'étant suicidé dans sa cellule. Trois autres sont condamnés à perpétuité. Six ans plus tard, ils seront innocentés.

Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un des condamnés, August Spies :

« Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étouffez aujourd'hui! »

Ces événements ont érigé en symbole la lutte et le sacrifice de ces quatre personnes pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Au Québec, le 1^{er} mai est célébré depuis 1972. C'est une occasion privilégiée d'affirmer nos convictions et nos revendications. Traditionnellement, lorsqu'il y a une augmentation du salaire minimum au Québec, cela a lieu le 1^{er} mai.

Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com

GRILLADES DU 1^{er} MAI

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

APPUYONS

LES GRÉVISTES de CEZinc !



Depuis trois mois, les travailleurs et travailleuses de CEZinc sont en grève. Ils luttent pour préserver leur régime de retraite et améliorer leurs conditions de travail.

Leur victoire rejaillira sur l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

La Coalition intersyndicale du Suroît, COTON-46, invite toutes ses organisations membres et tous les citoyens et citoyennes de la région à fraterniser avec ces grévistes.



SAMEDI 29 AVRIL

12h à 15h

Solidarité avec les grévistes de la CEZinc

AU CLUB NAUTIQUE

410 rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield

Sandwich aux grillades, hot-dogs, bière, boissons gazeuses

Infolettre



Pour ne rien manquer des publications de la semaine, abonnez-vous sur le site du syndicatdechamplain.com.

La permanence

Pour acquérir sa permanence, il faut d'abord détenir un contrat d'enseignant régulier à temps plein. On occupe alors un poste à soi, à 100 %, dans une école, pour toute l'année scolaire. Ce contrat se **renouvelle ensuite tacitement**.

On devient permanent quand on a terminé au moins deux (2) années complètes de service continu à la commission, comme enseignante ou enseignant à temps plein ou employée ou employé régulier à temps plein dans une autre fonction. Par exemple, si je suis engagé le 30 septembre 2015, je deviendrai permanent le 1^{er} octobre 2017, si j'ai été en service continu durant tout ce temps.

Le service continu

Ces événements ne l'interrompent pas et il continue à s'accumuler :

Le congé pour affaires syndicales, un congé parental en vertu de l'article 5-13.00, l'absence pour invalidité ou pour accident du travail et maladie professionnelle, les congés spéciaux, le congé pour affaires relatives à l'éducation, le congé avec ou sans traitement pour études, tout autre congé pour lequel la convention prévoit le paiement du traitement.

Cet événement ne l'interrompt pas :

Le non rengagement pour surplus suivi d'un rengagement par la commission ou d'un engagement par une autre commission au cours de l'année scolaire suivante.

S'il n'y a pas de rupture du lien d'emploi...

L'acquisition de la permanence pour une enseignante ou un enseignant est retardée proportionnellement dans le cas d'interruption de son service pour des raisons autres que celles prévues aux deux (2) paragraphes précédents.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la convention collective à la clause 5-3.08 ou à appeler au bureau du syndicat.

Sébastien Campbell
Conseiller en relations de travail

**SÉANCE
D'AFFECTATION
LE JEUDI
25 MAI 2017, 17 H
CENTRE ADMINISTRATIF
DE LA COMMISSION
SCOLAIRE
Salle La Tisserande**

Affectation 2017-2018

**DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ÉCOLE :
LE 5 MAI 2017
DATE LIMITE
RENDUE À LA CSVT**

**RENCONTRE DES
ENSEIGNANTES ET
ENSEIGNANTS EN
INSÉCURITÉ D'EMPLOI :
LE 3 MAI 2017, 17 H, AU
BUREAU DU SYNDICAT**

Avant le 30 avril, la commission scolaire doit informer le syndicat de ses besoins en effectifs pour 2017-2018. Elle doit aussi informer les enseignantes et enseignants qui sont en excédents d'effectifs de leur statut.

Par la suite, le syndicat convoque ces personnes qui auront appris qu'elles sont soit en surplus dans leur école, soit en surplus dans leur champ, à une rencontre où elles pourront recueillir l'information qui s'applique à leur statut et compléter les formulaires nécessaires à leur sécurité d'emploi.

Le syndicat disposera aussi de toute l'information disponible en terme de besoins d'enseignantes et enseignants à la commission scolaire.

Grande fête

Réservez votre soirée du 2 juin!

On va souligner:

⇒ **Personnel enseignant**

Chantal Arseneault (Patriotes), Simon Bourassa (Jeunes-Riverains), Chantal Champagne (S.-Cœur, Valleyfield), Nathalie Cyr (Ste-Agnès), Isabelle Gobeil (Élisabeth-Monette), Zoubida Habek (Baie-St-François), Chantal Julien (Notre-Dame), Louise-Hélène Leduc (Edgar-Hébert), Nathalie Legault (Jeunes-Riverains), Marie-Claude Payant (CFP Pointe-du-Lac), Magali Provost (Notre-Dame), Chantal Rhéaume (Patriotes), Nathalie Tremblay (Notre-Dame) et Pierre Vallée (Patriotes)

⇒ **Personnel de soutien**

Stéphane Brault (Sacré-Cœur, Ste-Martine)

Membre : 30 \$

Non membre : 45 \$